

# **01/02 Charente : Renouvellement de la liste des personnes chargées d'assister le salarié lors de l'entretien préalable au licenciement**

lundi 3 février 2014, par [lpe](#)

A l'occasion de la révision triennale de la liste des personnes susceptibles d'assister les salariés lors de l'entretien préalable au licenciement, fixée par arrêté préfectoral du 5 mai 2011, la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) invite les personnes intéressées par cette fonction à transmettre leur candidature avant le 28 février 2014 à l'adresse suivante :

Unité territoriale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail, de l'Emploi - 15 rue des frères-Lumière - BP 1343 - 16012 Angoulême cedex.

Le conseiller du salarié est une personne bénévole qui a une mission d'assistance et de conseil du salarié lors de l'entretien préalable au licenciement, dans les entreprises dépourvues d'institutions représentatives du personnel. Cette mission nécessite une expérience des relations professionnelles et une connaissance du droit social.